

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05/02/2019

Ouverture de la séance

En ce jour du 05/02/2019, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. PEYROUSE Didier. La séance commence à 17h30

Sont absents et excusés :

Voir liste émargement

Le nombre de présents en début de séance est de 14 pour un quorum de 11. Le conseil peut donc siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par : Déborah GUEZELLO

I. Affaires générales

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 27/11/2018 est adopté à l'unanimité.

II. Affaires scolaires et pédagogiques

Le proviseur présente la répartition de la DGH par discipline.

Cette répartition est soumise au vote :

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	10
Nombre d'abstention :	4	Nombre de votes CONTRE :	

III. Affaires financières

Point N° 1 - Décisions Budgétaires Modificatives

Il est rappelé ce qu'est une décision budgétaire modificative et de quelle nature elles peuvent être.

➤ **DBM pour INFO n°1:**

La BDM pour INFO n°1 est présentée. Il s'agit d'ouvertures de crédits correspondant à des subventions diverses et des ajustements de crédits.

SOURCES	OBJET	MONTANT	SOLDE
REGION	EQUIPEMENTS SPORTIFS	-	204,41 €
	LOGICIEL SCIENCES	486,40 € (80%)	486,40 €
	MOBILIER ULIS	1 812,80 € (80%)	1 812,80 €
MEN	REBOURST PFMP	-	949,16 €
	FONDS SOCIAL	-	911,77 €
MINISTERE INTERIEUR	ACTION SECURITE ROUTIERE	990 €	990 €
EUROPE	ERASMUS +	1 812,80 €	1 812,80 €

➤ **DBM pour VOTE n°2 :**

Il est demandé aux membres du conseil de répartir les crédits globalisés reçus du MEN entre les droits de reprographie et les crédits de remboursement des PFMP.

La somme à répartir est de 1 602 €. Dans la mesure où il reste un reliquat de 183,01 € permettant le financement des droits de reprographie, la répartition suivante est proposée :

- Droits de reprographie : 267 €
- Remboursement frais de PFMP : 1 335 €

Cette proposition est soumise au vote :

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

Point N° 2 - Admission en non-valeur :

Suite à la réception du procès-verbal de carence de l'huissier en charge du recouvrement, attestant que le débiteur est insolvable, il est demandé aux membres du conseil d'admettre en non-valeur une créance du trimestre janvier-mars 2017 pour la somme de 124,08 €.

Cette somme sera imputée au service ALO compte 671.

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

Point N° 3 - Conventions :

➤ **Cinéma LE CLUB - Locminé :**

Cette convention régit le partenariat entre le lycée Louis Armand et le cinéma de Locminé dans le cadre de projection de films à raison de 3 fois par année scolaire pour la période 2018/2019.

Le coût est de 2,50 € par séance et par élève.

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

➤ **Association Slam Connexion :**

Cette convention a pour objet l'animation de 3 ateliers d'écriture de 2 heures, encadrés par deux animateurs de l'association Slam Connexion.

Ces ateliers se dérouleront les 1^{er}, 15 et 29 mars 2019 et un temps de restitution est prévu le 05 avril 2019.

Cette action, financée en partie par le dispositif KARTA de la Région Bretagne, s'élève à 868,48 €.

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

➤ **Utilisation des locaux : Bagad de Locminé :**

Le Bagad Kevrenn Bro Logunec'h de Locminé sollicite l'utilisation des locaux de l'internat afin d'héberger les participants aux 20 ans du bagad.

La période d'utilisation sollicitée est du jeudi 27 juin au lundi 1^{er} juillet 2019 soit 4 nuitées.

Le 1^{er} et 2^{ème} étage de l'internat sont concernés par cette occupation.

Un accès au service restauration sera prévu pour le matin du jeudi 27 juin et vendredi 28 juin matin et midi.

Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur en 2019 soit 8,85 € par personne et par nuitée, 1,65 € par personne pour le petit déjeuner et 7 € pour le déjeuner.

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

➤ **Utilisation des locaux : Entreprise Crosnier (pour régularisation) :**

Le jeudi 31 janvier 2019, l'entreprise Crosnier a utilisé nos locaux (salle polyvalente et atelier de maintenance des engins espaces verts) afin d'y dispenser une formation professionnelle dans le domaine des espaces verts.

Cette occupation s'est faite à titre gratuit. En contrepartie l'entreprise a accepté la présence de certains de nos élèves et professeurs dans la formation.

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

Point N° 4 - Vente d'objets résiduels

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser la vente des objets résiduels (carton, bois, fer, cuivre, aluminium, plomb et inox).

Etant donné l'impossibilité de conclure un marché à prix fixe avec un fournisseur, compte tenu de la fluctuation des cours, la mise en vente des produits s'effectue selon la procédure au plus offrant.

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

Point N° 5 - Caution télécommande

Il est proposé à tous les usagers du lycée qui le souhaitent d'obtenir une télécommande permettant l'ouverture automatique du portail d'entrée de l'établissement.

Contre remise de cette télécommande, il sera demandé une caution de 15 €.

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

Point N° 6 - Sortie d'inventaire REGION

Dans la continuité du travail de mise à jour de l'inventaire opéré depuis plusieurs mois, une nouvelle liste de biens usés et non utilisés à sortir est proposée aux membres du conseil.

Ces sorties permettent à la REGION Bretagne de mettre à jour leur liste des machines présentes au lycée.

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

IV. Questions diverses

V. Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18h40.

La responsable de la prise de notes

Mme Déborah GUEZELLO

Le Président

M. Didier PEYROUSE